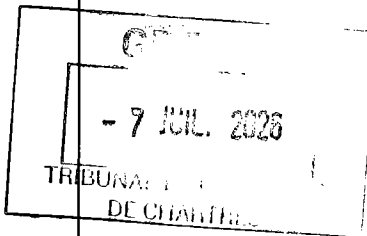
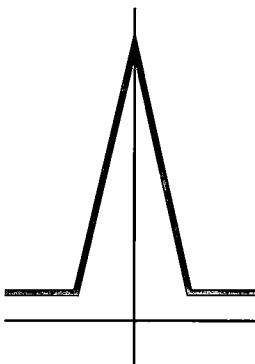
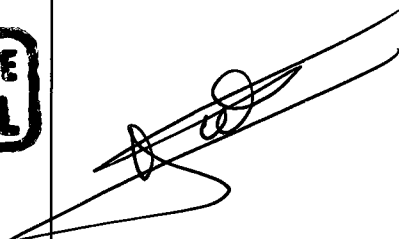


Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHARTRES - 2801 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 08/07/2026 - B2026/005220 - 2012 B 00032 - 538 984 659 - A P M

EURL APM
 12 Rue André Marie Ampère
 28500 VERNOUILLET

COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2026

DELTA CONSEIL PME

Société d'Expertise Comptable et de Conseil - Tableau de l'Ordre d'Orléans
 CS 63019 - 104 avenue du Général Leclerc - 28109 DREUX Cedex
 Tél. 02 37 38 58 58 - Fax 02 37 38 58 59
 E-mail : cabinet@deltaconseilpme.com - www.deltaconseilpme.com

Sommaire

<i>Attestation d'Expert Comptable</i>	1
<i>Comptes annuels</i>	
Bilan actif	2
Bilan passif	3
Compte de résultat	4
Compte de résultat (suite)	5
Règles et méthodes comptables	7
Notes sur le bilan	9

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de la société

SASU APM

pour l'exercice du 01 mars 2025 au 28 février 2026 et conformément à nos accords aux termes de ma lettre de mission en date du 31 juillet 2013, j'ai effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des experts comptables.
A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 10 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
Total bilan	706 020
Chiffre d'affaires	1 554 799
Résultat net comptable (Bénéfice)	119 270

Fait à DREUX
Le 27 mai 2026

Vincent FRENZUR
Expert-Comptable

MD

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 28/02/2026	Net 28/02/2025
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires				
Fonds commercial (1)	10 000		10 000	10 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	268 007	237 026	30 981	44 678
Autres immobilisations corporelles	58 640	25 220	33 420	39 487
Immobilisations corporelles en cours	8 700		8 700	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	345 347	262 246	83 101	94 165
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	13 597		13 597	15 994
En-cours de production (biens et services)				45 974
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	347 010	10 479	336 531	239 316
Autres créances	11 750		11 750	11 636
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	243 830		243 830	136 207
Charges constatées d'avance (3)	17 212		17 212	16 507
TOTAL ACTIF CIRCULANT	633 398	10 479	622 920	465 634
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	978 745	272 725	706 020	559 799
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	28/02/2026	28/02/2025
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	242 498	376 096
Report à nouveau		-24 725
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	119 270	5 126
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	372 768	367 498
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	270	5 747
Emprunts et dettes diverses (3)	425	1 023
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	126 052	103 564
Dettes fiscales et sociales	168 505	81 968
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)	38 000	
TOTAL DETTES	333 252	192 301
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	706 020	559 799
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	333 252	192 301
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	270	159
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

MD

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU APM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 28/02/2026, dont le total est de 706 020 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 119 270 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/03/2025 au 28/02/2026.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27/05/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Changement de règlement comptable applicable

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société applique le règlement ANC n° 2014-03 modifié, intégrant les dispositions issues des règlements ANC n° 2022-06, relatifs à la modernisation des états financiers et à la présentation des comptes annuels.

Ces textes modifient certaines règles du Plan Comptable Général, notamment :

- La définition et la présentation du résultat exceptionnel, limité désormais aux produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel ;

Conséquences sur les comptes de l'exercice

Ces changements n'ont pas entraîné de modification significative sur le résultat net ni sur la situation financière de la société à la clôture.

Les comptes de l'exercice précédent ne sont pas retraités, les impacts étant jugés non significatifs au regard de la continuité des principes comptables appliqués.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de règlement comptable applicable

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société applique le règlement ANC n° 2014-03 modifié, intégrant les dispositions issues des règlements ANC n° 2022-06, relatifs à la modernisation des états financiers et à la présentation des comptes annuels.

Ces textes modifient certaines règles du Plan Comptable Général, notamment :

- La définition et la présentation du résultat exceptionnel, limité désormais aux produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel ;

Conséquences sur les comptes de l'exercice

Ces changements n'ont pas entraîné de modification significative sur le résultat net ni sur la situation financière de la société à la clôture.

Les comptes de l'exercice précédent ne sont pas retraités, les impacts étant jugés non significatifs au regard de la continuité des principes comptables appliqués.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

MD

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 8 à 10 ans
- * Matériel de transport : 2 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



M.D

Notes sur le bilan

ACTIF IMMOBILISE

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	10 000			10 000
Immobilisations corporelles	323 563	11 784		335 347
Total	333 563	11 784		345 347
Amortissements & provisions :				
Immobilisations corporelles	239 398	22 848		262 246
Total	239 398	22 848		262 246
ACTIF NET				83 101

MD



Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Les flux s'analysent comme suit :

Fonds commercial

	28/02/2026
Éléments achetés	10 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	10 000

ACTIF CIRCULANT

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 375 972 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Clients douteux et litigieux	12 574	12 574	
Créances Clients et Comptes rattachés	334 435	334 435	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	11 517	11 517	
Autres impôts et taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupes et associés			
Débiteurs divers	234	234	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	17 212	17 212	
Total	375 972	375 972	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

CAPITAUX PROPRES

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 000	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 000	10,00

DETTES

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 333 252 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	270	270		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	126 052	126 052		
Personnel et comptes rattachés	11 061	11 061		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	48 083	48 083		
Impôts sur les bénéfices	36 483	36 483		
Taxe sur la valeur ajoutée	68 897	68 897		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et taxes versements assimilés	3 981	3 981		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Groupe et associé	425	425		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	38 000	38 000		
Total	333 252	333 252		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice	5 582			
Dettes associés	425			

MD

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	36 741
Intérêts courus bancaires	270
Dettes provis. pr congés à payer	11 061
Charges sociales s/congés à payer	4 339
Charges sociales – charges à payer	29 766
Etat – autres charges à payer	2 205
Total	84 383

COMPTES DE REGULARISATION

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	17 212		
Total	17 212		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
	38 000		
Total	38 000		

MD



Dossiers envoyés

Situation au 01/06/2026 à 09:27:00

Dossier : APM

N° de dossier : APM

Siret dossier : 538984659

Emetteur : DELTA CONSEIL PME

Pour : JEDECLARE.COM via service Web

Fichier : E9EF781A-E3CC-4E95-942B-B5498DDBBD2C(TDFC_38107898900021_2606013339.edi)

N°Interchange : 20260000039824

Destinataire final : DGI

Référence du message : INFENT-20260601-538984659-7112

Clôturé le : 28/02/2026

Type de message : IDF

REEL

Régime : BI IS RS

Référence interne : 4504CFA1-3AF9-4D98-BADF-F4D5D43F3C0B

Dépôt du 01/06/2026 à 09:26 via service Web

Type de dépôt : NOR

Date d'arrêt de compte : 28/02/2026

Bilan (total actif) : 706 020,11

Bilan (total passif) : 706 020,11

Bénéfice imposable à taux normal : 137872

Bénéfice imposable à 15% : 42500

Tableaux : 2033A 2033B 2033C 2033D
2033E 2033F 2033G 2065
2065BIS 2067 2069RCI CA18CHAPAY
CA20CHAAVA CA21PROAVA CALC219BF4 F-IDENTIF
LTENG219B4 SUIV219REC

MD

« A P M »
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 Euros
Siège social à VERNUILLET (28500)
12 Rue André Marie Ampère
RCS CHARTRES B 538 984 659

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 16 JUIN 2026

PROPOSITION PAR LE PRESIDENT D'AFECTER LE RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2026 COMME SUIV :

DEUXIEME DECISION

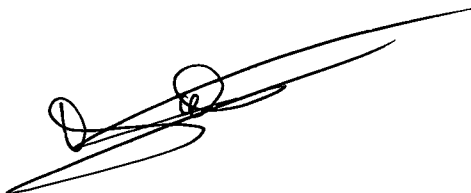
L'Associé unique décide :

- d'affecter sur le résultat bénéficiaire de l'exercice, soit 119.269,74 Euros, la somme de 2.269,74 Euros au compte « Autres Réserves ». Le compte « Autres Réserves » présente ainsi un solde créditeur de 244.767,94 Euros.

- de distribuer le solde, soit la somme de 117.000,00 Euros, en dividende ressortant à 117,00 Euros par action, éligible à l'abattement de 40 % pour les associés personnes physiques sur option, qui sera payable à compter de ce jour et au plus tard le 30 Novembre 2026. Il est précisé que sur le dividende devra s'imputer le montant des prélèvements sociaux et fiscaux.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé unique constate qu'il a été distribué des dividendes au cours des trois exercices sociaux précédents, à savoir :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Ex 28.02.2024	114.000 €	/	/
Ex 28.02.2023	/	/	/
Ex 28.02.2022	/	/	/



« A P M »
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 Euros
Siège social à VERNOUILLET (28500)
12 Rue André Marie Ampère
RCS CHARTRES B 538 984 659

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 16 JUIN 2026

AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2026

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide :

- d'affecter sur le résultat bénéficiaire de l'exercice, soit 119.269,74 Euros, la somme de 2.269,74 Euros au compte « Autres Réserves ». Le compte « Autres Réserves » présente ainsi un solde créditeur de 244.767,94 Euros.
- de distribuer le solde, soit la somme de 117.000,00 Euros, en dividende ressortant à 117,00 Euros par action, éligible à l'abattement de 40 % pour les associés personnes physiques sur option, qui sera payable à compter de ce jour et au plus tard le 30 Novembre 2026. Il est précisé que sur le dividende devra s'imputer le montant des prélèvements sociaux et fiscaux.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé unique constate qu'il a été distribué des dividendes au cours des trois exercices sociaux précédents, à savoir :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Ex 28.02.2024	114.000 €	/	/
Ex 28.02.2023	/	/	/
Ex 28.02.2022	/	/	/

